

Mentions Légales du programme de parrainage GlobeSailor

Mis à jour le 2 mai 2025

Pour les besoins des présentes, « Filleul » est défini comme toute personne physique majeure n'ayant jamais réservé avec GlobeSailor.

« Parrain » est défini comme toute personne physique majeure ayant un compte client GlobeSailor.

Lors de la première réservation du Filleul, une remise peut être accordée par le « Parrain », qui bénéficiera en échange d'avantages définis ci-dessous.

La remise « Filleul » ne sera valable que si le Parrain et le Filleul suivent la procédure détaillée sur le site internet de GlobeSailor.

La remise « Filleul » d'un montant de 100€ peut uniquement être utilisée par le Filleul lors de sa première réservation.

Pour être éligibles, le Parrain et le Filleul doivent tous les deux être résidents du même pays qui doit être éligible au programme de parrainage.

Le parrain doit partager son code de parrain unique à son filleul, disponible dans son compte client (rubrique Parrainage). Puis la demande de filiation (parrainage) doit être confirmée par le Filleul auprès d'un conseiller GlobeSailor, en précisant le prénom, le nom et le code de parrainage unique de son Parrain.

Pour être éligible, le Filleul doit être un nouvel utilisateur de GlobeSailor (n'ayant jamais réservé avec GlobeSailor et n'ayant pas de compte client à son nom). Si l'un des membres du foyer a déjà réservé avec GlobeSailor, la demande sera automatiquement refusée par GlobeSailor.

Le Filleul doit ensuite effectuer sa réservation en son nom, en utilisant le code de parrain unique fourni par son Parrain pour bénéficier de la remise de 100€.

En cas de finalisation de la réservation par le Filleul comprenant la signature du contrat, le paiement total de la réservation (acompte et solde), et uniquement lorsque le Filleul aura débuté sa location de bateau ou sa croisière, le Parrain sera éligible à un bon d'achat « Parrainage » de 50€. Ce bon d'achat sera valable sur une prochaine réservation, pour une période de 12 mois à compter de cette date. Pour bénéficier du bon d'achat, le Parrain doit effectuer sa nouvelle réservation depuis son compte client avec lequel il a effectué le parrainage. Si le Filleul annule son séjour, le Parrain ne pourra pas bénéficier de son bon d'achat.

Bons d'achats « Parrainage » : valable pour la réservation d'une location de bateau ou d'une croisière d'une durée minimale de 7 jours. Cumulable avec des bons d'achats « Parrainage ». Non cumulable avec d'autres codes avantages. Les bons d'achat « Parrainage » sont cumulables avec d'autres offres GlobeSailor sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de l'offre concernée. Bons d'achats nominatifs et non cessibles, même aux membres d'un même foyer.

Remise « filleul » : offre valable une seule fois pour une première réservation d'une durée minimale de 7 jours avec GlobeSailor (location de bateau ou croisière). Non cumulable avec d'autres codes avantages. La remise filleul est cumulable avec d'autres offres GlobeSailor sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de l'offre concernée. Remise nominative et non cessible.

Offre soumise à la disponibilité et aux conditions de vente de GlobeSailor en vigueur à la date de réservation disponible sur le Site Internet GlobeSailor. Offre non rétroactive. L'offre est valable

uniquement pour une nouvelle réservation, elle ne peut pas s'appliquer à des réservations déjà effectuées ou déjà réglées intégralement. GlobeSailor se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Le Filleul et le Parrain ne doivent pas vivre sous le même toit ni être mariés. GlobeSailor se réserve le droit de refuser ce programme à quiconque, à sa discrétion pour tout soupçon de transaction frauduleuse, suspecte ou en violation des modalités et conditions de l'Offre.

Le Parrain consent à ce que le Filleul utilise son prénom et nom lors de sa réservation.

Limite fixée à un maximum de 10 Filleuls par Parrain.